

## Commentaires et prises de position

Protection de l'enfance Suisse prend position dans le cadre du processus législatif et intervient dans les débats de société. Elle porte une attention particulière aux [thèmes](#) d'actualité qui revêtent une importance prioritaire pour la fondation.

Dans les [recommandations que nous soumettons au Parlement fédéral](#) avant chaque session, nous indiquons si le bien (l'intérêt supérieur) de l'enfant et les droits de l'enfant ont été dûment pris en compte, et de quelle façon, dans les interventions traitées.

Protection de l'enfance Suisse suit la totalité du processus de législation, de l'idée initiale à la loi finale et à la mise en œuvre de celle-ci.

Les [consultations](#) offrent une opportunité importante d'examiner si un projet de loi est en conformité avec les droits des enfants.

En tant qu'organisation nationale active en faveur de la protection de l'enfance, Protection de l'enfance Suisse est invitée régulièrement à participer à des consultations. Dans les réponses qu'elle rédige lors de ces consultations, Protection de l'enfance Suisse met l'accent notamment sur les questions suivantes: les dispositions proposées dans les projets politiques correspondent-elles aux exigences de la [Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant](#)? L'intérêt supérieur de l'enfant est-il au cœur des réflexions? Les projets contribuent-ils à améliorer la protection des enfants?

Nous sensibilisons les parlementaires tout comme les acteurs de l'administration (fédérale) à l'importance et à ses mécanismes de la protection de l'enfant, en prenant appui sur la [Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant](#) et ses [protocoles additionnels](#).

Nous suivons attentivement les débats sur la protection de l'enfant dans les médias et le monde professionnel et émettons des avis sous forme de [prises de position](#) écrites dans le cadre de notre activité d'experts ou de notre travail d'information dans les médias.